

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département ESSONNE Canton MILLY LA FORET

MAIRIE de GIRONVILLE sur ESSONNE

20 Grande Rue – 91720 - ☎ 01 64 99 52 18 - 📠 01 64 99 39 79

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 MARS 2008

Etaient Présents : M. A. EECKEMAN, Maire et Président de la séance,
Mmes I. DE QUEIROS-ARNOULT – M. VUILLEMEY – Mrs G. ZANIN – J. JAMET, Maires Adjoints
Les Conseillers : G. MELLI – D. HUSSON – N. PARIS – E. THENAISYE – L. SALOMON – M. OCARIZ
S. PIHILIANGEGEDERA – F. MURU – P. ALLARD – Y JOBARD

Secrétaire de la séance: Mme Madeleine VUILLEMEY

Complément à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande à l'assemblée avant d'ouvrir la séance de bien vouloir accepter d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour n'ayant pu l'être lors des convocations.

- **Délégations du Conseil Municipal accordées à Monsieur le Maire.**
- **Modification de l'ordre des points spécifiés sur la convocation.**

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces 2 points.

Ouverture de la séance : 20 Heures 00

Approbation du procès verbal et du compte rendu du 15 mars 2008 :

N'ayant reçu aucune observation sur le procès verbal et le compte rendu du 15 mars 2008 concernant l'élection du maire et des adjoints, ceux-ci sont approuvés et signés par les membres présents.

1 – Délégations du Conseil Municipal accordées à Monsieur le Maire :

Les compétences suivantes sont déléguées à Monsieur le Maire Alain EECKEMAN :

- 1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° - De fixer sans limites les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° - De procéder sans limites à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont gravés ni de conditions ni de charges ;
- 10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° - D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- 15° - D'intenter sans limites au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 16° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limites ;
- 17° - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité toutes ces compétences.**

2 – Vote du Produit Fiscal Attendu pour 2008 (Vote des 4 taxes) :

Vu le projet du Budget Primitif pour l'année 2008, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses (Fonctionnement et investissement) s'élèvent à : **3 083 967 €** et que les recettes (Fonctionnement et Investissement) totalisent : **3 083 967 €**. Considérant que les totaux sont équilibrés, aucune insuffisance n'est à pourvoir.

Le Conseil Municipal décide pour cette année de ne faire aucune augmentation étant donné que les ordures ménagères sont imputées directement sur les feuilles des contribuables depuis l'année dernière et afin de minimiser l'augmentation suite à la variation des bases.

	Taux 2007	Taux 2008
TAXE HABITATION	8,38%	8,38 %
FONCIER BATI	14,39 %	14,39 %
FONCIER NON BATI	60,61 %	60,61 %
TAXE PROFESSIONNELLE	18,53 %	18,53 %

Ce montant ne comprend pas les cotisations de la commune aux différents syndicats non dotés d'une fiscalité propre dont elle est membre, qui s'élèvent à un total de 10 612,96 € dont le détail par syndicat figure ci-après :

SIARCE = 10612,96 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les propositions faites par Monsieur le Maire.

3 – Vote du Budget Primitif 2008 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de Fonctionnement à	873 214,84 €
- en recettes et dépenses d'Investissement à	2 210 752,94 €

le présent budget Primitif 2008 est voté en section d'investissement avec définition des opérations détaillées et en section de fonctionnement au niveau du chapitre.

Après avoir entendu la présentation de ce Budget et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 – Création des Commissions**LISTE DES COMMISSIONS INTRA COMMUNALES**

COMMISSIONS	RAPPORTEURS	MEMBRES DES COMMISSIONS				
Information – Internet Journal Communal	G. MELLI	A. EECKEMAN – L. SALOMON – F. MURU				
Animation (Noël)	I. DE QUEIROS-ARNOULT	M. VUILLEMEY – F. MURU – D. HUSSON – L. SALOMON E. THENAISYE – M. OCARIZ – S. PIHILIANGEGEDERA				
Finances	I. DE QUEIROS-ARNOULT	A.EECKEMAN – G. ZANIN – M. VUILLEMEY – J. JAMET F. MURU – P. ALLARD				
Urbanisme – Voirie Environnement Embellissement	M. VUILLEMEY	I. DE QUEIROS-ARNOULT – J. JAMET – D. HUSSON G. MELLI – F. MURU – L. SALOMON – N. PARIS E. THENAISYE				
Impôts	A. EECKEMAN	I. DE QUEIROS-ARNOULT – G. ZANIN – M. VUILLEMEY J. JAMET				
Salle Polyvalente	Y JOBARD	E. THENAISYE – S. PIHILIANGEGEDERA				
Liste Electorale		M. VUILLEMEY (Déléguee Administration)				
Devenir du Château Patrimoine	A. EECKEMAN	I. DE QUEIROS-ARNOULT – G ? ZANIN – M. VUILLEMEY J. JAMET – D. HUSSON – G. MELLI – L. SALOMON – N. PARIS				
Centre Communal Action Social	M. VUILLEMEY	P. ALLARD – M. OCARIZ -				
Appel d’Offres	A. EECKEMAN	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;">TITULAIRES</td> <td style="text-align: center;">SUPPLEANTS</td> </tr> <tr> <td>D. HUSSON G. MELLI J. JAMET</td> <td>G. ZANIN M. VUILLEMEY I. DE QUEIROS-ARNOULT</td> </tr> </table>	TITULAIRES	SUPPLEANTS	D. HUSSON G. MELLI J. JAMET	G. ZANIN M. VUILLEMEY I. DE QUEIROS-ARNOULT
TITULAIRES	SUPPLEANTS					
D. HUSSON G. MELLI J. JAMET	G. ZANIN M. VUILLEMEY I. DE QUEIROS-ARNOULT					

5 – Délégations aux différents syndicats EXTERIEURS A LA COMMUNE :

SIARCE (Gestion des cours d'eau et la rivière)	TITULAIRES J. JAMET G. FOURMY	SUPPLEANTS G. ZANIN P. ALLARD
SIROM	TITULAIRES G. ZANIN I. DE QUEIROS-ARNOULT	SUPPLEANTS L. SALOMON M. OCARIZ
SIREDOM	G. ZANIN	L. SALOMON
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val d'Essonne S I V U V E	TITULAIRES A.EECKEMAN M. OCARIZ	SUPPLEANTS M. VUILLEMEY L. SALOMON
Syndicat intercommunal de la Vallée De l'Essonne S I V E	TITULAIRES A.EECKEMAN L. SALOMON	SUPPLEANTS S. PIHILIANGEGEDERA Y. JOBARD
SIEA (Syndicat des Eaux) SAMVE (Syndicat Assainissement)	TITULAIRES M. VUILLEMEY P. COLY	SUPPLEANTS I.DE QUEIROS-ARNOULT G. ZANIN
Syndicat Intercommunal de Gestion des Ateliers Locatifs S I G A L	TITULAIRES J. JAMET M. VUILLEMEY	SUPPLEANTS G. MELLI A. EECKEMAN
CHARTE CULTURELLE	TITULAIRE Y. JOBARD	SUPPLEANT N. PARIS
RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) CONSEIL D'ECOLE COMMISSION SCOLAIRE	TITULAIRES A.EECKEMAN L. SALOMON	SUPPLEANTS I.DE QUEIROS-ARNOULT M. VUILLEMEY
COMITE DE JUMELAGE	TITULAIRES E. THENAISYE D. HUSSON	SUPPLEANTS G. ZANIN F. MURU
FANFARE des Deux Vallées	TITULAIRE E. THENAISYE	SUPPLEANT I. DE QUEIROS-ARNOULT
OFFICE DU TOURISME	TITULAIRE J. JAMET	SUPPLEANT A. EECKEMAN

Délégations aux commission et groupes de travail du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMITE SYNDICAL	A. EECKEMAN J. JAMET	I. DE QUEIROS-ARNOULT P. ALLARD

COMMISSIONS	GROUPE DE TRAVAIL	INSCRIPTION
AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	Agriculture Sylviculture	NEANT
DEVELOPPEMENT LOCAL	Développement Economique Habitat	Julien JAMET
ENVIRONNEMENT	Gestion des ressources et lutte contre les nuisances Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel	Julien JAMET
PATRIMOINE	Patrimoine Culturel	Julien JAMET Madeleine VUILLEMEY
COMMUNICATION	Communication	NEANT
EDUCATION AU TERRITOIRE		NEANT
TOURISME	Circulation des engins de loisirs motorisés dans les Espaces Naturels Tourisme Equestre	NEANT
ENERGIES		Francisco MURU
PAYSAGES ET TERRITOIRES	Chartes paysagères avis sur les projets D'infrastructures	Julien JAMET

QUESTIONS DIVERSES :**1 – Bornage d'une parcelle pour délimitation de propriété :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes de fugues concernant les chevaux du centre équestre de Gironville.

Il nous présente un devis établi par le géomètre VERDIER de Milly la Forêt, pour effectuer le bornage d'une parcelle entre la Commune et la propriétaire du centre équestre afin que celle-ci puisse clôturer son terrain.

Les frais d'élèvent à la somme de 2691 €. Selon l'article 646 du code civil, les frais des honoraires peuvent être pris en charge par moitié (Commune et Propriétaire).

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la propriétaire afin de lui présenter le devis et qu'elle envisage d'effectuer les travaux le plus rapidement possible.

2 – Reconduction d'un contrat de travail :

Afin de pouvoir reconduire le contrat de travail d'un employé communal, Agent d'entretien, des démarches vont être engagées auprès des services de l'ANPE pour obtenir les renseignements nécessaires à l'accomplissement de cette reconduction.

Après concertation des membres du Conseil Municipal, ceux-ci n'émettent aucune opposition à faire ces démarches.

3 – Pose d’une grille pour fermeture du lavoir de Gironville :

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal les problèmes de détériorations par tags et graffitis qui se produisent sans cesse sur le bâtiment du lavoir communal.

Il propose de faire installer une grille afin d’en interdire l’accès ; Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal se prononcent à la majorité (**POUR 12 CONTRE 2 (Mr JAMET – Mme PARIS) ABSTENTION 1 (Mr ALLARD)** pour la fermeture du lavoir de Gironville par une grille afin d’empêcher la prolifération des tags et autres graffitis.

Pour en assurer le financement, le Conseil Municipal demande au PNR l’attribution d’une subvention, mais accepte d’ores et déjà le montant des travaux pour une somme de 2 000 € TTC environ.

A noter, que conformément aux statuts d’attribution de subvention par le PNR, les travaux ne débiteront qu’après acceptation du dossier.

4 – Barrières chemin de Buno à Gironville :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre une barrière Chemin de Buno afin d’empêcher les véhicules de passer pour y déposer principalement déchets et gravats (sauf aux riverains). Une demande sera faite auprès du P.N.R. pour obtenir une barrière de 4 mètres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l’unanimité.

5 – Amélioration de la cohabitation des circulations sur la D.449 à Gironville :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier qu’il adresse à Monsieur le Président du Conseil Général pour lui soumettre un projet d’aménagement de la D.449 afin d’améliorer et sécuriser la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l’unanimité pour le projet d’amélioration de la cohabitation des circulations sur la D.449 et approuve tout particulièrement les points suivants :

- **l’élargissement d’un des trottoirs,**
- **la pose judicieuse de barrières ou de potelets à des endroits stratégiques,**
- **l’enfouissement des réseaux le long de cette voie,**
- **la réfection des trottoirs.**

6 – Etude d’un projet pour création d’une piste cyclable :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de création d’une piste cyclable le long de la D.449 entre « Gironville-Village » et « le Petit Gironville » pour la sécurité de tous.

Un courrier sera transmis au Président du Conseil Général pour présenter ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l’unanimité l’étude de ce projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour contacter les propriétaires du bord de route pour une éventuelle concession d’une bande de terrain.

7 – Renseignements d’Urbanisme (Droit de Prémption et non Prémption) :

Il sera communiqué aux adjoints toutes les informations sur la vente de biens sur la commune avant de prendre une décision.

Un registre de consultation leur sera ouvert en mairie. En cas de remarques importantes, elles seront transmises par E. Mail à tous les conseillers pour recevoir leur avis.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 40.

Le Maire,
A. EECKEMAN.